



# DEMANDE D'INSCRIPTION

## ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE

### ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

8 rue Georges Clemenceau  
45500 GIEN

tel : 02-38-05-19-55

Courriel : [musique@espaceculturelgien.fr](mailto:musique@espaceculturelgien.fr)

#### Pièces à joindre obligatoirement au dossier

- Justificatif de domicile,
- Attestation Assurance Responsabilité Civile de l'élève

Dossier à retourner signé

- Par voie postale : 8 rue George Clémenceau,  
45500 GIEN

- Ou par mail :

[musique@espaceculturelgien.fr](mailto:musique@espaceculturelgien.fr)

**Avant le 30 juin 2021**

### RENSEIGNEMENTS ELEVE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : masculin  féminin

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_ Mobile élève : \_\_\_\_\_

Tél prof : \_\_\_\_\_ Mail Elève : \_\_\_\_\_

Niveau scolaire à la rentrée Sept 2021: \_\_\_\_\_

Etablissement scolaire fréquenté en sept 2021 : \_\_\_\_\_

**Avez-vous déjà suivi des cours de musique : oui  non**

Si oui, quand et dans quel établissement : \_\_\_\_\_

Préciser le niveau de formation musical et d'instrument : \_\_\_\_\_

**Avez-vous déjà suivi des cours de théâtre : oui  non**

Si oui, quand et dans quel établissement : \_\_\_\_\_

Préciser le niveau de théâtre : \_\_\_\_\_

### RENSEIGNEMENTS RESPONSABLE LEGAL

A remplir uniquement pour les élèves mineurs

En cas de garde alternée, remplir les coordonnées du père et de la mère.

#### MERE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Tél prof : \_\_\_\_\_

**Email obligatoire :** \_\_\_\_\_

#### PÈRE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél domicile : \_\_\_\_\_

Mobile : \_\_\_\_\_

Tél prof : \_\_\_\_\_

**Email obligatoire :** \_\_\_\_\_

Avez-vous des enfants déjà inscrits ? oui  non

Si oui, précisez leur(s) nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_

## MUSIQUE :

La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les enfants **pendant 5 ans** (jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> cycle ). Pour les adolescents et les adultes, la formation musicale est obligatoire **pendant deux ans**.

La pratique collective **est obligatoire pour tous à partir de la troisième année**. Il est toutefois possible de s'inscrire uniquement à une ou plusieurs pratiques collectives sans cours individuel instrumental, ni formation musicale.

## INITIATION

Son d'Anne Françoise (Moyenne section)

Atelier d'Eveil (Grande section)

Eveil Musical (CP)

## DISCIPLINES INSTRUMENTALES (cours individuels)

**Choisir 3 choix d'instruments dans l'ordre de priorité en précisant 1,2 ou 3.**

Cordes : *Violon*  *Violoncelle*  Contrebasse à cordes  Guitare classique

Piano  (Obligation de posséder un piano de 88 touches avec un toucher lourd)

Bois : *Hautbois*  *Flûte traversière*  *Clarinette*  *Saxophone*

Cuivres : *Trompette*  *Cornet*  *Trombone*  *Tuba*

*Trompe de chasse*  Cor d'harmonie

Musiques actuelles : piano jazz  Guitare basse  Guitare électrique  Batterie

Chant (à partir de 16 ans)

Précisez si vous souhaitez une location d'instrument :

Oui

non

Si oui pour quel instrument : \_\_\_\_\_

Les instruments en italique ci-dessus sont proposés à la location.

## PRATIQUES COLLECTIVES

Atelier piano 4-6 mains

Ateliers variétés

Atelier électrique

Atelier jazz et impro

Atelier vocal adultes  (à partir de 16 ans)    Atelier vocal enfants/ados ( du CM1 à la terminale)

Musique de chambre

Atelier MAO (Musique assistée par ordinateur) à partir de 13 ans

Batucada (à partir de 12 ans)

Ensemble de guitares classiques

Orchestre symphonique 1<sup>er</sup> cycle junior (cordes, vents, percussions)  Orchestre symphonique 2nd cycle

Ensemble à vents

## THEATRE

Eveil : à partir de 8 ans

Initiation : collégiens

Premier cycle de formation : à partir de 15 ans

## AUTORISATIONS

### DROITS A L'IMAGE :

Chaque année scolaire, les élèves participent à diverses manifestations publiques (concerts, auditions etc...) qui peuvent donner lieu à des captations photos ou vidéos éventuellement diffusées sur tous supports de communication officiels dans le cadre de la promotion de l'établissement (presse écrite, site de la ville, Facebook, Instagram, Youtube, Padlet etc...)

J'autorise

Je n'autorise pas

◆ l'utilisation de mon image : Nom, prénom \_\_\_\_\_

◆ ou celle de mon enfant : Nom, prénom \_\_\_\_\_ dans le cadre de l'ensemble des activités proposées par l'école municipale de musique et de théâtre. Cette autorisation est consentie pour l'année scolaire 2021-2022.

### AUTORISATION DE SORTIE PEDAGOGIQUE :

oui

non

En acceptant l'autorisation de sortie à l'extérieur de l'Espace Culturel,

◆ Le responsable légal autorise son enfant : Nom, prénom \_\_\_\_\_ à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'espace culturel pour l'année scolaire 2021-2022

Ou

◆ L'élève majeur s'engage : Nom, prénom \_\_\_\_\_ à participer aux manifestations programmées à l'extérieur de l'espace culturel pour l'année scolaire 2021-2022.

### DIFFUSION ADRESSE POSTALE ET MAIL :

J'autorise

Je n'autorise pas

à communiquer mon adresse postale et adresse mail au service de l'action culturelle pour être informé de la programmation culturelle de la Communauté des Communes Giennes. Vous avez la possibilité à tout moment de vous désabonner via la newsletter.

## FONCTIONNEMENT GENERAL

### MODALITES D'INSCRIPTION :

L'inscription **est valable pour l'année scolaire 2021-2022. Toute année commencée est due dans son intégralité.** Les périodes de cours et de congés suivent le calendrier scolaire officiel de septembre à juin.

Les inscriptions seront définitives au 10 octobre 2021. Après cette date, le coût de l'inscription sera entièrement dû. Le paiement s'effectue en trois fois.

### SUIVI PEDAGOGIQUE :

L'inscription à l'école municipale de musique et de théâtre de Gien **comprend la participation obligatoire aux activités prévues par l'établissement.**

Je m'engage personnellement à suivre le travail de mon enfant. Pour cela, je prendrai régulièrement contact avec ses professeurs qui m'informeront de ses progrès et de son évolution.

Au cas où l'élève ne pourrait pas suivre normalement les cours, il convient d'en avertir rapidement le secrétariat. 3 absences consécutives non justifiées peuvent compromettre le maintien de l'élève dans l'établissement.

Dans un contexte très particulier ou de crise, **l'école municipale de musique et de théâtre peut être amenée à proposer un suivi des cours à distance sous différentes formes** : échanges par mail, par téléphone, en vidéo conférence (via WhatsApp, Messenger, Face Time, Skype, Jitsi Meet, Zoom), réception d'enregistrements audios et vidéos (YouTube, Padlet...)

**Les enregistrements ne seront pas communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages que ceux pédagogiques. Ils sont conservés uniquement pendant l'année scolaire 2021-2022.**

En dehors d'un contexte de crise ou de conditions particulières, les cours seront obligatoirement donnés en présentiel. Toute demande de cours distanciels ne sera possible que si les 2 parties (élève et professeur) sont d'accord sur les objectifs pédagogiques d'une telle démarche après validation de la direction.

### SECURITE :

**Je dégage l'école municipale de musique et de théâtre de Gien de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours.**

J'ai bien pris note que mon enfant est sous la responsabilité de l'école municipale de musique et de théâtre qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans sa classe et uniquement pour la durée du cours.

Je dois m'assurer de la présence du professeur. L'école municipale de musique et de théâtre ne dispose pas d'un encadrement de surveillance en dehors des cours.

INFORMATION RGPD / CNIL Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'école. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service ou de la direction de l'école municipale de musique et de théâtre de la Ville de Gien. Les données seront conservées pendant une durée de 3 ans. Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter par mail. Vous pouvez également faire une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

En cochant cette case, j'accepte les dispositions du règlement intérieur.

Fait à ————— le —————

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal